

# Tutoriel portail citoyen

#### Connexion portail citoyen de la ville de Tassin :

L'accès au portail citoyen se fait via le site internet de la ville de Tassin, cliquez sur portail citoyen situé à gauche de votre écran :



Vous y avez également accès directement via internet en tapant "portail citoyen de la ville de Tassin" Cliquez sur le premier onglet :





En haut de la page à droite, cliquez sur "connexion". Connectez-vous avec votre identifiant et votre mot de passe :



Une fois connecté, plusieurs choix concernant le périscolaire s'offrent à vous :

- L'inscription périscolaire
- L'inscription à l'accueil de loisirs d'Alaï
- La réservation/modification de sessions périscolaires
- Le règlement des factures
- La demande de prélèvement automatique

*NB : Privilégiez un ordinateur plutôt qu'un téléphone pour toutes ces démarches.* 

## 1. L'inscription périscolaire

Pour rappel, l'inscription périscolaire est à effectuer chaque début d'année scolaire, elle n'est pas reconductible d'une année à l'autre.

Elle est obligatoire si votre enfant est inscrit à la cantine. Le tarif du temps méridien inclue l'encadrement. Seul Sogeres facturera le temps méridien.

Les enfants étant sous la responsabilité de Léo Lagrange sur les temps méridiens, il est primordial que nous ayons vos coordonnées à jour.

Une fois à la page d'accueil, parmi les choix proposés, cliquez sur l'onglet "Éducation -Enfance" :



Puis cliquez sur "Périscolaire : Première étape - Réaliser l'inscription 20XX/20XX" :





Plusieurs informations et justificatifs vous seront alors demandés sur cette page. N'oubliez pas de bien valider la demande d'inscription périscolaire.

NB : En cas de demande de mise à jour de document justificatif, ne refaites pas de demande d'inscription. Vous pouvez : soit envoyer le justificatif en question par mail (periscolairetassin@leolagrange.org), soit le rajouter sur le portail citoyen via le mail que vous aurez reçu. Même chose pour un document refusé.

## 2. L'inscription à l'Accueil de loisirs d'Alaï

À l'image de l'inscription périscolaire, cliquez sur "Éducation - Enfance". Puis cliquez sur "Loisirs : Inscrire mon enfant à l'accueil d'Alaï 3-12 ans - Mercredis" :



Plusieurs informations et justificatifs vous seront alors demandés sur cette page. N'oubliez pas de bien valider la demande d'inscription pour l'Accueil de loisirs d'Alaï.

*NB : L'inscription périscolaire est différente de l'inscription à l'accueil de loisirs d'Alaï, et l'inscription à l'une ne vaut pas l'inscription à l'autre. Les inscriptions ne sont effectives qu'une fois les documents validés par l'assistante administrative.* 

## 3. La réservation/modification de sessions périscolaires

#### a. Réservation de session :



Cette fois-ci depuis l'accueil, cliquez sur l'onglet "Agenda" situé en haut de la page :



Si vous avez plusieurs enfants, sélectionner l'agenda de celui dont vous voulez le modifier :



Ensuite, cliquez sur le jour où vous souhaitez réserver un créneau. Un nouvel onglet s'affiche avec 3 propositions :

Horaires disponibles pour le 04/02/2025		×
Accueil périscolaire	soir 1: 16h30 à 17h30 16:30 - 17:30	
Accueil périscolaire	soir 2 : 17:30 - 18:30 17:30 - 18:30	
Accueil du matin	Matin 07h20-08h20 07:20 - 08:20	
	ENREGISTRE	R

NB : Sur la session du matin, les enfants sont admis jusqu'à 08h10, dernier délai.

Vous pouvez sélectionner un, deux ou les trois créneaux proposés, puis enregistrer. La réservation apparaîtra directement sur l'agenda de votre enfant :

4	
16:30 Accueil	
16h30 à 17h30	

Si vous souhaitez réserver des créneaux récurrents, par exemple tous les lundis matin de l'année scolaire. À droite de l'agenda, cliquez sur "Saisie groupée" :

Saisie groupée



Un nouvel onglet s'ouvre avec plusieurs possibilités. Vous devez choisir le ou les enfant(s) concerné(s), l'action (créer ou supprimer une réservation), la période, l'activité, la périodicité (pair ou impair) si besoin, et le ou les jours de la semaine concernés.

Si je prends un exemple, je souhaite inscrire mon enfant le lundi matin de 07h20 à 08h20, du 10/02/2025 au 21/02/2025, voici l'onglet complété :

		×		
Usagers <sup>*</sup>	LAGRANGE Léa			
Action	Créer ~			
Période du*	10 ~ / 02 ~ / 2025 ~			
au	21 ~ / 02 ~ / 2025 ~			
Activités	<ul> <li>Accueil périscolaire</li> <li>Accueil du matin</li> <li>Mercredi</li> </ul>			
Périodicité	Aucune ~			
Jours de la semaine	<ul> <li>Lundi</li> <li>Mardi</li> <li>Jeudi</li> <li>Vendredi</li> </ul>			
	ENREGISTRER	ETOUR		

Puis j'enregistre ma demande.

#### b. Modification/suppression de sessions :

Cliquez directement sur le jour et la session que vous souhaitez supprimer, un nouvel onglet apparaît avec, en bas à droite, "supprimer". Cliquez sur ce bouton, la réservation est alors supprimée.



_e 10/02/2	025 de 07:20 à	08:20			
Numéro	Téléservice	Personne concernée	Créneau horaire	Présence	Statut de la réservation
404787	Aucun	LAGRANGE Léa	Matin 07h20-08h20 (07:20 à 08:20)	Réservé	Validée

*NB : les réservations et suppressions de sessions ne peuvent s'effectuer qu'au maximum 3 jours ouvrés avant la date souhaitée. Par exemple :* 

Lundi 06	Mardi 07	Mercredi 08	Jeudi 09	Vendredi 10	Samedi 11	Dimanche 12
	Aujourd'hui	Non réservable	Non réservable	Non réservable	Wee	k-end
Lundi 13	Mardi 14	Mercredi 15	Jeudi 16	Vendredi 17	Samedi 18	Dimanche 19
Réservable	Réservable	Réservable	Réservable	Réservable	Wee	k-end

## 4. Le règlement des factures

Depuis l'accueil, en haut de la page cliquez sur "Paiements" :

🛛 Échanges 2	■ Paiements ∨	苗 Agenda	i⊟ Mes demandes

Dans la partie "Régie de recette périscolaire municipale", vous pouvez apercevoir votre solde réel. Ce solde réel correspond à la somme des factures impayées + le mois en cours, ceci ne représente donc pas la somme à régler dans l'immédiat.

Pour visionner et régler vos factures, cliquez sur "Mes factures" :





Vous verrez alors apparaître l'ensemble de vos factures payées, impayées, et mises en recouvrement.

Pour régler votre facture, cliquez sur la petite CB de couleur verte, située à droite :

<ul> <li>Numéro</li> </ul>	Montant	Période	Statut	Action
8531	30,00 €	Du 01/11/2024 au 30/11/2024	Impayée	• 0 =

Toutes vos factures seront visibles à tout moment sur cette page. En cas de problème technique ou autre, n'hésitez pas à nous avertir par mail à periscolairetassin@leolagrange.org .

*NB: Les factures seront disponibles environ tous les 10 du mois.* 

Si votre facture n'a pas été réglée avant la date limite de paiement, elle sera mise en recouvrement. Cela signifie que vous ne pourrez plus régler votre facture via le portail citoyen. Vous serez recontacté, par voie postale, directement par le Trésor Public qui vous informera des différents modes de paiement possibles.



### 5. La demande de prélèvement automatique

De retour à l'accueil, cliquez sur "Éducation - Enfance", puis "Périscolaire : Prélèvement automatique Léo Lagrange" :



Une nouvelle page s'ouvrira et plusieurs documents justificatifs vous seront demandés.

*NB : le prélèvement automatique ne peut s'activer uniquement si toutes les factures impayées ont été réglées.* 



Sur le portail citoyen, vous avez également accès à deux outils importants : "Échanges" et "Mes demandes".

• Onglet "Mes de	mandes" :		
🛛 Échanges 2	Paiements ∨	苗 Agenda	⊞ Mes demandes

Cet onglet permet de visualiser chaque demande que vous avez effectuée via le portail citoyen ainsi que son état d'avancement (brouillon, en traitement, clos ou refusé).



Vous retrouverez ici les conversations et messages avec le pôle administratif.

Par exemple, si un document est refusé lors d'une demande d'inscription, le motif du refus vous sera expliqué dans cet onglet.

Pour ouvrir cet échange, il faut cliquer sur l'œil bleu situé sur la droite du message :

